



Conseil économique et social

Distr. générale
21 mars 2006
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Cinquième session

New York, 15-26 mai 2006

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Thème spécial : objectifs du Millénaire pour le développement
et peuples autochtones : redéfinir les objectifs**

Informations reçues des organismes des Nations Unies*

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Résumé

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a le plaisir de soumettre son rapport à l'Instance permanente sur les questions autochtones à sa cinquième session. Le présent rapport donne un aperçu des activités menées par le Fonds pour appliquer les recommandations formulées par l'Instance permanente au cours des trois dernières sessions.

En gros, depuis la création de l'Instance permanente, les questions autochtones sont beaucoup mieux connues au sein de l'Organisation, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les recommandations de l'Instance guident les activités de l'UNICEF dans certains domaines essentiels liés aux peuples autochtones. La dynamique qu'elle a créée, grâce à des activités parallèles telles que les ateliers techniques et à la mobilisation d'acteurs tels que le Groupe d'appui interorganisations ou le Comité des droits de l'enfant, a influé sur les activités menées aux niveaux mondial, régional et national par l'UNICEF sur les questions autochtones.

Comme il a été déclaré précédemment, l'UNICEF est guidé par la Convention relative aux droits de l'enfant qui, outre le principe de non-discrimination, mentionne spécifiquement en son article 30 le droit de chaque enfant autochtone d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion, ou d'employer sa propre langue. La mission de l'UNICEF déclare que, dans toutes ses initiatives, la priorité est donnée aux enfants les plus désavantagés. L'attention accrue accordée

* La soumission du présent document a été retardée dans le souci d'y faire figurer une information aussi actuelle que possible.



aux enfants autochtones a permis de mentionner spécifiquement les peuples autochtones dans le nouveau plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, qui fixe les priorités de l'organisation pour 2006-2009. Ce document indique clairement que : « Dans certains pays, les enfants issus de milieux autochtones tendent à être privés de services de base en nombres anormalement importants. L'UNICEF s'emploiera, le cas échéant, dans le cadre de ses activités de coopération, à venir en aide en priorité à ces enfants. »

Par souci de simplicité, le présent rapport se compose de deux sections. La première porte sur les activités menées par l'UNICEF en relation avec les principaux thèmes des sessions précédentes de l'Instance permanente, à savoir les enfants et les jeunes autochtones, les femmes autochtones et les objectifs du Millénaire pour le développement. La seconde passe en revue les progrès accomplis en ce qui concerne les questions intersectorielles se posant dans certains domaines prioritaires de l'Instance permanente revêtant un intérêt pour l'UNICEF. Des exemples de programmes du Fonds sont donnés pour illustrer ses activités dans chaque domaine.

I. Suite donnée aux recommandations destinées exclusivement au Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Enfants et jeunes autochtones

1. Étant donné que par définition toutes les activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont trait aux enfants, la présente section portera sur leur participation.

2. Comme il a été souligné par l'Instance permanente sur les questions autochtones et constamment rappelé par l'UNICEF, la participation des enfants autochtones à la prise de décisions, au sein tant de leurs communautés que de la société en général, est un élément indispensable de l'exercice de leurs droits. Non seulement la participation des enfants à la prise des décisions qui les touchent leur permet d'exercer le droit qu'ils ont de s'exprimer, mais aussi cela les prépare à devenir des citoyens actifs et fait connaître leur cause.

3. À la suite d'une recommandation de l'Instance permanente sur les questions autochtones, le bureau régional de l'UNICEF pour l'Amérique latine et les Caraïbes a, grâce au soutien de l'Agence espagnole de coopération internationale, organisé, en juillet 2005 à Madrid, une réunion des enfants et adolescents autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes. Y ont participé 80 enfants venant de 17 pays et qui ont adopté une déclaration finale dans laquelle ils ont exhorté les gouvernements, les organisations de peuples autochtones et les organisations internationales à œuvrer pour la réalisation de leurs droits. Si la réunion proprement dite a marqué une étape décisive, la phase de préparation a été un processus non moins digne d'intérêt. Dans chaque pays, des ateliers et d'autres activités ont été organisés avec la participation des enfants en prévision de la réunion de Madrid. Cela a fait connaître les droits des enfants autochtones, influé sur les programmes politiques nationaux et contribué à la création de réseaux de jeunes autochtones.

4. La participation à la prise de décisions permet aux enfants d'être informés de leurs droits et d'être en mesure de les réclamer. En Colombie par exemple, grâce au soutien de l'UNICEF, 728 adolescents issus des peuples wayüü, arhuaco, guambiana, nasa, pasto, inga, awá, quillacinga et cocama ont effectué des analyses participatives de la situation en ce qui concerne leurs droits d'un point de vue ethnique, au sein précisément de leurs communautés. Deux réunions ont été tenues au sein de communautés constituées d'Ipiales et de Guambía pour lancer la création d'un réseau de jeunes chargé de défendre les mesures découlant de la réunion.

5. La participation des enfants peut également infléchir les processus politiques et les aider à communiquer avec les notables de leurs collectivités. C'est ainsi qu'en Équateur, le programme pour l'exercice des droits des enfants et adolescents autochtones a été élaboré par suite d'un processus participatif consultatif associant 4 000 enfants et adolescents et 2 900 notables autochtones du pays.

6. L'UNICEF a également recours à des activités participatives comme moyen d'éduquer, de promouvoir la tolérance et de mettre fin à la discrimination. Au Mexique, le Fonds a facilité un échange entre des adolescents autochtones des villes, en collaboration avec les autorités de la ville de Mexico. Cet échange a rapproché les jeunes autochtones des principales villes du Mexique et leur a permis

de partager leurs données d'expérience et de formuler des plans pour l'avenir. L'effort a entraîné la création d'un réseau national d'adolescents chargé de questions et réalités particulières des collectivités autochtones urbaines au Mexique.

Femmes autochtones

7. L'UNICEF est pleinement impliqué dans la promotion des droits des femmes et des filles autochtones et suit dans ce cadre la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Des exemples de programmes soucieux des facteurs culturels menés avec les femmes et les filles autochtones sont mentionnés par-ci par-là dans le présent rapport au titre des sections pertinentes.

II. Informations et suggestions concernant les objectifs du Millénaire pour le développement

Objectifs du Millénaire pour le développement

8. Bien que l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement concernent les enfants, le présent rapport portera plus précisément sur ceux qui les touchent directement et représentent un domaine d'activité du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Pauvreté extrême et faim

9. Toutes les activités de l'UNICEF visent à combattre la pauvreté et à promouvoir le développement durable. Dans les communautés autochtones, le Fonds soutient des activités tendant à promouvoir l'approvisionnement en eau potable et à lutter contre la malnutrition.

10. C'est ainsi qu'au Paraguay, des accords de coopération ont été conclus avec trois organisations autochtones et des alliances nouées avec des communautés et organisations autochtones dans le contexte de projets et de programmes financés par l'UNICEF. Le Fonds a soutenu des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les communautés autochtones de Macherety, Chaidi et La Herencia, ainsi que le contrôle de la qualité de l'eau dans le Caaguazú et le Chaco central (où vivent plus de 30 communautés autochtones). En matière de santé et de nutrition, la capacité institutionnelle des services publics locaux à assurer des soins adéquats aux enfants et aux femmes autochtones a été renforcée grâce à l'adaptation culturelle du manuel sur la Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant dans deux langues autochtones. La formation des travailleurs et des volontaires sanitaires a été encouragée et des travaux de recherche ont été effectués sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé maternelle et infantile dans le bas Chaco. Des salles de réhydratation orale ont été ouvertes dans le Chaco central et des magasins dans la Caaguazú.

Éducation

11. Depuis de nombreuses années, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance soutient des programmes d'éducation interculturels bilingues dans les zones autochtones; cette activité se poursuit. En ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement liés à l'éducation, la promotion de l'égalité des sexes est devenue une priorité du Fonds.

12. L'initiative « 25 d'ici à 2005 » a été lancée afin de donner la priorité à l'éducation des filles. L'objectif déclaré était de redoubler d'efforts pour éliminer les disparités entre les filles et les garçons dans l'éducation de base dans 25 pays prioritaires d'ici à 2005. Au nombre des pays participants figure la Bolivie, qui a une nombreuse population autochtone. Dans ce pays, l'UNICEF a fourni de grands efforts pour promouvoir l'éducation des filles en mettant en œuvre divers moyens. Dans le cadre du projet d'éducation des filles autochtones, le Fonds a appuyé la construction d'internats, financé un système de transport scolaire qui amène près de 1 500 élèves de l'école primaire à l'heure et en meilleure forme mentale et physique. Il a également livré du matériel scolaire à plus de 26 000 élèves du niveau primaire dans certaines communes. Avec l'objectif tendant à faire étudier les filles travailleuses, le projet d'éducation des filles travailleuses à El Alto a octroyé des bourses à 560 filles qui suivent des cours du soir et a aidé 378 de ces filles à obtenir des certificats et des cartes d'identité nationales. En coordination avec la commune d'El Alto, le projet École amie a été mis en œuvre dans 12 écoles primaires en 2005. Il en a résulté la fourniture de matériel scolaire tel que des ordinateurs, des trousseaux de sport, ainsi que du matériel didactique et la formation des enseignants.

13. Le projet Éducation des filles autochtones en Bolivie a également aidé à améliorer la qualité de l'éducation en soutenant les initiatives des enseignants sur les stratégies et méthodes d'enseignement novatrices. Les innovations les plus réussies ont été partagées avec d'autres écoles. La production d'idées novatrices a contribué au perfectionnement des enseignants et permis de récompenser les établissements concernés avec du matériel scolaire. L'UNICEF a également contribué à institutionnaliser, auprès du Ministère de l'éducation, l'enseignement de type non scolaire (éducation des adultes). L'équipe chargée du projet a aidé à élaborer des directives, des normes et des procédures relatives aux programmes d'enseignement, des stratégies d'éducation interculturelle bilingue, des modules pour l'enseignement primaire et une base de données nationales qui concourt à la compilation et au traitement de données statistiques et d'indicateurs.

14. Au Paraguay, un programme spécial a été conçu pour renforcer l'éducation de base des filles autochtones dans trois groupes ethniques, en association avec divers secteurs et organisations de peuples autochtones. Des espaces de dialogue interinstitutionnels sur l'éducation autochtone ont été créés, tant au niveau national qu'au niveau sous-national. Des travaux de recherche ont été effectués sur la situation en ce qui concerne l'éducation autochtone au Paraguay et sur la situation des filles et des femmes autochtones dans le contexte de l'éducation. Les matériels didactiques utilisés dans les écoles autochtones ont été révisés et mis à jour en vue d'en supprimer les stéréotypes sexuels et de les rendre attrayants pour les filles. Les enseignants ont reçu une formation sur les sexes spécifiques et les aspects culturels de leur travail auprès des communautés autochtones. On s'est également efforcé avec les organisations autochtones de promouvoir la participation des jeunes filles autochtones au système d'enseignement classique. Les organisations autochtones

avec lesquelles le projet a travaillé sont parvenues à atteindre une plus forte assiduité des enseignants dans les écoles et à faire mieux accepter la fréquentation scolaire des filles par les familles autochtones. Des centres d'alphabétisation pour jeunes et adultes autochtones ont été ouverts, avec la participation des femmes aux cours offerts. En 2005, la proportion des enfants autochtones inscrits à l'école a progressé de 17 % par rapport à 2004. Une proportion de 80 % des enfants inscrits en 2005 ont achevé l'année scolaire (20 % de plus qu'en 2004). La totalité de ces enfants autochtones (100 %) ont été inscrits à l'état civil et ceux qui fréquentaient la troisième année de l'éducation de base ont également obtenu leurs cartes d'identité nationales.

15. En Namibie, l'UNICEF a continué d'axer ses efforts sur les enfants ayant des retards scolaires. Ainsi l'attention a été appelée sur les enfants laissés pour compte et exclus du système d'enseignement, qui est connu pourtant pour son taux élevé d'inscription en général et son taux élevé de poursuite des études au niveau primaire. Des activités de sensibilisation à l'intention des enfants san, à Otjozonjupa et pour la poursuite des études par les filles à Kavango illustrent une formule fondée sur les droits menant ceux qui sont chargés de responsabilités à assumer leurs obligations. Des ateliers de formation ont été également organisés à l'intention des enseignants san sur les moyens d'améliorer le taux de poursuite des études parmi les enfants san du niveau primaire dans une région et un appui à la formation sous forme de méthodologies a été fourni.

Mortalité maternelle

16. Pour combattre la mortalité maternelle parmi les femmes autochtones, il faut que les services de santé prennent mieux en compte les traditions culturelles et les coutumes liées à l'accouchement. L'UNICEF a adopté une démarche novatrice au Pérou dans une intervention qui a été mentionnée dans un rapport précédent à l'Instance permanente, lorsque la démarche a été appliquée pour la première fois. Quatre ans après, l'UNICEF est à même d'évaluer le succès de l'expérience et d'en tirer des enseignements.

17. L'intervention mise au point par l'UNICEF-Pérou au cours des quatre dernières années indique que l'adoption d'une approche interculturelle des soins obstétricaux accroît la proportion de femmes tirant parti des services obstétricaux en institution, réduit la mortalité maternelle et périnatale et établit des liens plus encourageants entre le fournisseur de services et l'utilisateur. Les différences et la résistance culturelles peuvent être transformées en « systèmes contraignants » mettant les utilisateurs en contact avec les professionnels de la santé et le personnel technique dans les zones rurales.

18. Une étude participative effectuée en 2000 indique que la résistance à l'accouchement en institution est essentiellement d'ordre culturel. Quatre stratégies ont été adoptées pour surmonter le problème : les salles d'attente avant l'accouchement pour résoudre la difficulté posée par l'éloignement géographique; l'appui de la famille et de la communauté pour faire de la maternité et de l'état de la mère une priorité; l'assurance intégrale de santé pour couvrir le coût; et l'adaptation culturelle des services de maternité afin de surmonter la peur des différences culturelles qui empêchent les femmes autochtones de chercher à bénéficier des soins de santé maternelle. Les pratiques traditionnelles ont été systématisées sur la base du savoir-faire universel et de plusieurs projets de recherche opérationnels menés au

niveau local. Enfin, l'UNICEF-Pérou a identifié les établissements de santé où le personnel est le plus attaché à cette intervention et lui a dispensé une formation. Les facultés qui offrent une formation dans le domaine de la santé font à présent preuve de plus de souplesse à l'égard des soins de santé soucieux des facteurs culturels. Dans l'ensemble, cette expérience a transformé le service quotidien en encourageant des changements culturels dans les soins et dans leurs divers éléments constitutifs.

19. Jusqu'en 1999, seules 24 % des mères rurales du Pérou accouchaient dans un établissement de santé. Dans les régions desservies par le programme de coopération UNICEF-Pérou, la proportion a triplé. Actuellement trois femmes enceintes sur quatre tirent parti des services de soins de santé, en particulier pour les accouchements (considérés comme un rite de passage transcendant en ce qu'ils constituent un acte fondateur de la vie). Au fil du temps, l'expérience est devenue une politique locale et régionale et a été adoptée récemment par le Ministère de la santé en tant que norme nationale à appliquer dans tout le pays.

Mortalité infantile

20. Les causes de la mortalité infantile sont multiples. Les enfants autochtones sont dans maints cas très vulnérables en raison de la pauvreté, de la malnutrition, du manque d'eau potable et de l'absence d'accès aux services de base. L'UNICEF s'attaque aux causes profondes de la mortalité infantile dans les communautés autochtones, en particulier celles qui se trouvent dans les régions reculées.

21. Au Brésil, le décès de 15 enfants parmi des populations autochtones guarani-kaiowás dans le sud de l'État de Mato Grosso do Sul, entre janvier et mars 2005, a conduit l'UNICEF à effectuer une évaluation rapide afin de vérifier la nature et l'ampleur de la situation d'urgence. Il a été constaté que les enfants mouraient de diarrhée et que leur système de défense immunitaire était faible, en raison essentiellement de la malnutrition. La plupart des décès auraient pu être évités par un apport d'eau potable et de vitamine A. Le soutien d'urgence apporté et un appel national lancé dans le pays ont permis de fournir 9 000 filtres à eau en céramique et des solutions d'hypochlorite de sodium. Grâce à son partenariat avec la Fondation nationale pour la santé et en coordination avec les autorités municipales locales, une formation à l'utilisation et à l'entretien des filtres à eau a été dispensée à l'intention de près de 9 000 familles de 18 municipalités, et des doses massives de vitamine A ont été administrées aux enfants. Cette initiative a provoqué la chute de la mortalité des enfants autochtones de moins de 5 ans pour la ramener de 102 pour 1 000 naissances vivantes durant les 10 premiers mois de 2004 à 65 pour 1 000 naissances vivantes au cours de la même période de 2005.

22. Au Pérou, des brigades de vaccination quittent les centres de santé pour se rendre dans les communautés rurales andines et amazoniennes isolées dans les départements de Cusco, Apurímac et Ayacucho. Jusqu'ici, 82 de ces brigades ont été instituées et sont arrivées à protéger 12 500 enfants de 220 communautés rurales, dont beaucoup sont autochtones. Les activités ont également été élargies spécifiquement pour lutter contre le paludisme et améliorer la santé des mères et des enfants candoshi et shapra. L'assistance est poursuivie pour contribuer à lutter contre l'hépatite B parmi les candoshi et les shapra dans l'Alto Amazonas, qui menace d'extinction ces groupes ethniques. L'appui de l'UNICEF-Pérou a porté spécifiquement sur la vaccination des nouveau-nés en vue de rompre le cycle de la transmission, qui touche 75 % de la population au sein de ces communautés

autochtones. Dans la province de Condorcanqui (département de l'Amazonas), l'UNICEF-Pérou a contribué à l'endiguement d'une épidémie de rage humaine, qui a causé la mort de 11 enfants des communautés ethniques awajun et wampis.

Collecte et ventilation des données

23. La collecte et la ventilation des données est une question prioritaire pour l'Instance permanente sur les questions autochtones dont l'UNICEF a intégré les recommandations dans ses travaux en matière de statistiques. Outre les études spécifiques par pays et les analyses de situation, au cours de sa dernière série d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples en cours en 2005, le Fonds a inclus des questions liées à la langue maternelle, à la religion et au groupe ethnique du chef de ménage.

Optique interculturelle

24. Comme noté auparavant, les programmes englobant les populations autochtones peuvent être considérablement renforcés lorsqu'il est adopté une optique interculturelle. Les exemples présentés plus haut dans le domaine de la santé et de l'éducation indiquent que les programmes sont plus efficaces lorsqu'ils tiennent compte de cette optique.

25. Dans la République bolivarienne du Venezuela par exemple, l'optique interculturelle a été appliquée principalement aux activités dans les municipalités et les communautés autochtones de Zulia et d'Amazonas. Elle visait spécifiquement à servir d'outil pour améliorer la qualité des services de santé et d'éducation tout en les rendant plus pertinents sur le plan culturel pour les peuples autochtones qui bénéficiaient du Programme pour la région andine (PROANDES) et des programmes sous-régionaux Amazon.

26. Cependant, pour mettre fin à la discrimination, il est essentiel de faire admettre l'importance de l'optique interculturelle par la population en général. Au Mexique, l'UNICEF a exécuté un projet « Fenêtres ouvertes sur mon monde » visant à favoriser un plus grand respect au sein de la population mexicaine tout entière pour la culture autochtone. Ce projet a été mené conjointement par la coordination générale de l'éducation interculturelle bilingue, l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture et l'UNICEF. Il a été exécuté dans 800 écoles de la ville de Mexico, grâce à des documents, des dispositifs vidéo et des manuels destinés aux enseignants afin d'informer les élèves sur les coutumes, les traditions et les réalités quotidiennes des enfants autochtones du Mexique. La réaction des enseignants et des superviseurs de district a été extrêmement positive. Le Fonds a fourni un financement pour l'impression des documents et pour la formation de 8 000 enseignants à leur utilisation. Le projet a atteint 800 écoles et environ 240 000 enfants en 2005. C'était le premier projet de guerre dans l'éducation publique et les résultats ont été extrêmement prometteurs pour ce qui est de la lutte contre la discrimination et de la prise de conscience des cultures autochtones.

Renforcement des capacités et participation

27. Si « le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause », est considéré par l'UNICEF comme inhérent à une programmation fondée sur les droits de l'homme, il sert également de méthodologie spécifique pour mener les projets.

28. C'est ainsi que, dans la République bolivarienne du Venezuela, afin d'améliorer la pertinence culturelle des interventions dans les zones autochtones, le Fonds a soutenu la production de documents sur les méthodes d'éducation des enfants à l'intention de six groupes autochtones sur la base des résultats de l'étude effectuée précédemment, ce, en ayant recours à la formule du « consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause » exigé par les organisations autochtones dans les instances internationales. Une publication sur les méthodes d'éducation parmi les peuples autochtones du Venezuela est à présent disponible.

29. Aux Philippines, l'UNICEF a soutenu une évaluation communautaire participative avec huit communautés sérieusement défavorisées de la province de Camarines Norte. Le rapport sur l'étude éclaire la situation de la communauté Kabihug, une des communautés autochtones les moins connues et les plus pauvres du pays. L'étude représente une façon novatrice de promouvoir la participation communautaire à l'analyse des circonstances sociales au sein des communautés sérieusement défavorisées. Elle a recours à l'établissement de cartes sociologiques basé sur les images et les graphiques et à la collecte de données – cela étant nécessaire en raison de l'analphabétisme presque total des membres de cette communauté. En outre, la méthode encourageait une participation réelle des enfants et des adolescents à la collecte des données, lesquelles ont considérablement enrichi les conclusions. L'évaluation communautaire a commencé par la formation de huit facilitateurs adultes et de deux jeunes facilitateurs qui ont été chargés de s'occuper de l'atelier des enfants. Des consultations ont été tenues avec les chefs tribaux sur la conception du projet, lequel a été expliqué lors d'une réunion au sein de la communauté. Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, a été obtenu de huit communautés tribales et s'est traduit par la conclusion, avec chaque communauté, d'un mémorandum d'accord expliquant en détail le déroulement de l'évaluation. Cette dernière a alors été menée de façon participative avec les hommes, les femmes et les enfants, et, pour compléter les données, des entretiens ont eu lieu avec les principaux informateurs. Les résultats de l'étude seront publiés sous peu.

30. Au Belize, l'UNICEF soutient un projet visant à mieux responsabiliser les communautés pour le suivi de la situation des enfants, des adolescents et des familles dans trois communautés autochtones de la région la plus marginalisée du pays. Des évaluations initiales complètes relatives aux indicateurs socioéconomiques ont été établies; les capacités des prestataires de services sociaux ont été renforcées pour assurer la qualité des services fournis; et les notables locaux ont été mobilisés pour suivre la situation des enfants dans leurs communautés et préconiser une amélioration des services. Trois panneaux d'affichage ont été dressés, un à l'entrée de chaque village participant. Ils comportent une salutation et des indicateurs sociaux clefs afin de susciter une prise de conscience en vue d'une surveillance publique de la situation des enfants. Ces indicateurs sont notamment le nombre d'enfants (classés par catégorie compte tenu des divers stades de la vie), le taux de couverture vaccinale, l'accès à l'enseignement préscolaire et primaire,

l'accès aux soins de santé et aux aires de jeux. En outre, certains adolescents qui avaient été alphabétisés sont retournés dans leurs communautés pour dispenser des cours postsecondaires d'alphabétisation des enfants et des adultes. Trois notables, un de chaque communauté, ont été formés pour être formateurs à l'art d'être parent dénommé Parents prenant soin des enfants, et ils sont retournés dans leurs communautés où ils ont formé d'autres personnes.

31. Dans le même pays, un plan d'action a été mis au point pour servir d'élément central dans un projet national visant à protéger les droits des enfants et des adolescents autochtones dans le processus du développement. Ce projet comportera des volets sur l'éducation interculturelle bilingue, la promotion culturelle et l'épanouissement de la jeunesse. Au cours de l'année passée, des alliances plus solides ont été nouées avec des notables autochtones et les autorités nationales pour garantir la participation des groupes autochtones à la conception et à l'exécution des programmes au sein de leurs communautés.

32. L'UNICEF appuie également la participation des notables autochtones aux réunions internationales afin de leur permettre de partager leur expérience et leurs connaissances. En janvier 2006, le Fonds a soutenu la participation de notables autochtones, notamment de trois membres de l'Instance permanente, à la première réunion des autorités autochtones des Amériques, tenue à La Paz (Bolivie) à l'occasion de la cérémonie d'investiture du nouveau Président et organisée par le Fonds autochtone. L'UNICEF a également soutenu la participation d'un membre de l'Instance à la réunion du Groupe d'appui interorganisations en septembre 2005.

Situations d'urgence

33. L'UNICEF est également à pied d'œuvre auprès des peuples autochtones touchés par des situations d'urgence, qu'il s'agisse de situations complexes ou de catastrophes naturelles.

34. En Colombie par exemple, le projet Football pour la paix (*El Golombiao : El Juego por la Paz*) a continué de promouvoir la paix en contribuant à l'épanouissement des enfants et des adolescents par la mise en place de styles de vie types, centrés sur le football. Cette initiative a bénéficié à plus de 19 000 enfants, notamment des enfants autochtones, à leurs familles et à leurs communautés. En dépit des répercussions négatives que la recrudescence du conflit armé au sud du pays a sur l'exécution des mesures préventives prévues, plus de 320 enfants et 100 adultes (pères, mères, autorités autochtones traditionnelles) ont reçu une formation dans les domaines des droits de l'homme et des droits des enfants, du droit international humanitaire ainsi que de la législation nationale sur les peuples autochtones (voie juridique autochtone). De surcroît, quatre plans pour la prévention du recrutement forcé ont été formulés par les conseils autochtones; 47 adolescents autochtones participent aux conseils de haut niveau de leurs communautés; plus de 60 adolescents autochtones mènent à bien des projets de production (production laitière et pisciculture); et 100 autres ont été formés à des activités agricoles. Dans le cadre du projet, ces adolescents autochtones ont participé à la première réunion des jeunes autochtones, qui a regroupé plus de 1 200 jeunes, lesquels ont pris part à des activités culturelles, récréatives et sportives.

30. Aux Philippines, après les inondations de décembre 2005, l'UNICEF a aidé les communautés à faire face à la catastrophe. Les bénéficiaires ont été les familles

démunies des hautes terres et les communautés autochtones agta, dumagat et remontado résidant dans les massifs montagneux de la partie orientale de l'île de Luzon. En novembre 2005, des troussees de soins ont été envoyées à quelque 1 500 familles de la province de Quezon déplacées par l'escalade des hostilités entre les forces armées des Philippines et la Nouvelle armée du peuple (NPA). Le matériel d'enseignement a également été envoyé à plus de 8 000 élèves qui étaient pris dans le conflit entre les forces armées des Philippines et une faction du Front Moro de libération nationale dans la province de Sulu. Ces activités ont été exécutées avec une forte participation des ONG et des organisations confessionnelles qui ont accès aux peuples autochtones et aux communautés montagnardes. Des services de l'administration locale et les organisations communautaires ont fourni toute la main-d'œuvre nécessaire pour l'ensemble des projets de construction.
